

DELIBERATION N°2024-05

Annule et remplace la délibération n°2022-20**RCE Moulin de Volhard financement
du reste à charge des travaux**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL SYNDICAL DU 06 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six février à 18 h 30, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le trente janvier 2024, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre en temps normal : (45/2+1) : 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 29

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 30

Présents pour le quorum : 29

M.	DAIGREMONT Jérôme	Titulaire		CA Pays de Dreux	ABONDANT
Mme	DE PIEDOÛE Caroline	Titulaire		CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VEGRE
Mme	DE SOUSA Evelyne	Titulaire		CA Pays de Dreux	BONCOURT
M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
Mme	DEQUAIRE Sylviane	Suppléante de	Mme PRUNIER-REUTER	CA Pays de Dreux	CRECY-COUVE
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	CHERON Denis	Titulaire		CA Pays de Dreux	MONTREUIL
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire :		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	LUBOW Dominique	Titulaire :		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M.	FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON

M.	MALANDAIN Sylvain	Suppléant de	M. STEPHO	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	QUESNE Gilles	Suppléant de	Mme DEVINCK	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	LE GUIL Laëtitia	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	CORRE Roland	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	WEILLER Odile	Suppléante de	M. GOND	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	VIBOUD Danièle	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	
M.	VERDIER Jean- François	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

M. GUIRLIN Jean-Louis, commune de St Georges-Motel, CA de Dreux donne pouvoir au Président M. Rigourd

Absents excusés : 6

Mme	MARAND Béatrice	Titulaire		CA Pays de Dreux	AUNAY-SOUS-CRECY
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
M.	BINET Eric	Titulaire		CA Pays de Dreux	SOREL-MOUSSEL
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	GATINE Jean-Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	
M.	LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. GATINE	CA Evreux Portes de Normandie	

Également présents (sans voix délibérative) : 4

M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	ANEST Louis	Suppléant de	M. RIGOURD :	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
M.	BERNHART Laurent	Suppléante de	Mme VIBOUD	CA Evreux Portes de Normandie	
Mme	LOISY Pauline	Suppléant de	M. DAIGREMONT	CA Pays de Dreux	ABONDANT

M. Lubow est nommé secrétaire de séance.

Exposé du Président :

En vue d'atteindre les objectifs de bon état des eaux fixés par l'Europe et l'Etat, **un contrat territorial « eau et climat »** a été signé sur la Blaise et l'Eure médian pour la période 2021-2025. Ce contrat comporte un programme pluriannuel d'actions ambitieux permettant la reconquête de la Blaise et l'Eure médian et de leurs affluents.



SBV4R – Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières

5 impasse des Mares 28500 Sainte-Gemme Moronval | Tél. 02 37 82 38 70 | secretariat@sbv4r.fr | www.sbv4r.fr

Du fait de la présence de très nombreux ouvrages empêchant le libre écoulement des eaux, ainsi que la libre circulation des sédiments et des populations piscicoles, la restauration de la continuité écologique est un enjeu identifié comme prioritaire dans le contrat territorial.

Dans ce contexte, le SBV4R propose au département de porter la maîtrise d'ouvrage de travaux de restauration de la continuité écologique au niveau d'ouvrages conformément au programme d'actions du contrat territorial « eau et climat » et à l'arrêté préfectoral n°DDT-SGREB-GEMAPRIN-2020-03/1 du 27 mars 2020 déclarant les travaux du SBV4R d'intérêt général.

L'opération concerne la restauration de la continuité écologique au niveau du seuil d'un ancien moulin franchissant le cours d'eau de la Blaise sur la commune de Vernouillet et qui est propriété du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, suite à la création de la rocade de Dreux (parcelles AZ 68 et AZ 70).

L'opération fera l'objet d'une subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 80 %, le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir se propose de régler le solde de la dépense dans le cadre d'une subvention au SBV4R de, afin de couvrir l'ensemble des frais engagés pour cette opération.

Connaissant les aléas et imprévus afférents à ce genre de travaux et dans la mesure où les subventions prévues ne suffiraient pas à couvrir 100% du solde des frais engagés, le SBV4R couvrira le reste à charge.

Vu les articles L2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2422-1 et suivants ;

Vu les statuts du syndicat SBV4R ;

Vu la délibération N°2020-20 relative à l'abandon du reste à charge sur les travaux RCE et PPRE ;

Vu la délibération N°2022-20 relative au financement du reste à charge par le CD 28 des travaux RCE du Moulin de Volhard ;

Considérant que le SBV4R est compétent pour réaliser les travaux de restauration légère,

Considérant les aléas et imprévus potentiels,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité de :

- **De déroger** à la délibération N°2020-20 et d'accepter la subvention du Conseil Départemental au-delà des 80% accordés par l'AESN ;
- **D'autoriser** le Président à passer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental ;
- **D'autoriser le Président** à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre du projet.

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES

Le Président,


Daniel RIGOURD


SBV4R – Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières

5 impasse des Mares 28500 Sainte-Gemme Moronval | Tél. 02 37 82 38 70 | secretariat@sbv4r.fr | www.sbv4r.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-200078152-20240206-202405-DE



Délibération N°2024-05

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,

Daniel RIGOURD



SBV4R – Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières

5 impasse des Mares 28500 Sainte-Gemme Moronval | Tél. 02 37 82 38 70 | secretariat@sbv4r.fr | www.sbv4r.fr

AWJ

Page 4 sur 4